



N° SAU/061 - 15 janvier 1964

VALEURS TRADITIONNELLES ISLAMIQUES ET MENTALITÉ ECONOMIQUE

L'influence des facteurs socio-culturels sur le développement économique a déjà été évoqué ici plusieurs fois. Les experts économistes et les sociologues analysent et font des pronostics sur l'islam et la technique. Des musulmans ré-interprètent le Coran et les Traditions. Un auteur parle même de la "vocation économique de l'Islam" (J. Austruy)¹,

Sous le titre Influence des valeurs traditionnelles sur la mentalité économique dans les pays islamiques du Moyen-Orient, une longue mais instructive étude a paru dans la revue de l'IRPED (Centre International de Formation et de Recherche en vue du Développement harmonisé), "Développement et Civilisations", n°10, avril-juin 1962, pp. 55-79². Son auteur, Ahmed Ajdari, est un économiste iranien, qui a déjà écrit un ouvrage intitulé "Statistiques économiques et sociales sur le Proche et le Moyen-Orient". Pour compléter ce qui a déjà été apporté ici sur les réalités psycho-sociologiques déterminant la croissance économique, nous pensons qu'il est utile de résumer cette étude sur l'influence des valeurs traditionnelles. Elle a, en effet, l'avantage de faire le tour de la question et d'être rédigée par un musulman.

- I - L'IMPACT DE LA RELIGION SUR LES FONCTIONS ECONOMIQUES

L'auteur commence par distinguer l'influence directe que peuvent avoir les enseignements fondamentaux du Coran sur la formation de l'individu et l'influence indirecte des doctrines issues de l'interprétation du Coran (influence conservatrice des grandes écoles juridiques, influence de la pensée mystique poussant au détachement des biens de ce monde). En outre une conscience collective s'est formée au cours des âges apportant un "revêtement conceptuel" uniforme, générateur de réactions communes et transmis par l'éducation traditionnelle. Ces influences jouent sur la production aussi bien que sur la consommation.

- A/ PRODUCTION

L'enseignement coranique initial a, selon A. Adjari, donné une impulsion créatrice : appel à la raison et à la réflexion, accent mis sur la loi de l'effort et le travail. "A ceux qui s'efforcent, nous montrons notre voie" (Coran, cf. encore 53,59 ; 6,135), "Personne ne mange meilleure nourriture que celui qui l'a gagnée par le travail de ses mains" (Hadith dans le recueil de Bukhari).

¹ COMPRENDRE, série saumon, n°28, du 11/5/59, Le monde de l'Islam face à la civilisation technique (L. Gardet) ; n°43, du 1/9/61, Les musulmans et l'Islam devant la technique (P. Rondot), Série blanche, n°23, du 1/5/60, La résistance des facteurs socio-culturels au développement en Algérie. Série jaune, n°24, du 15/9/61, L'Islam face au développement économique (ouvrage de J. Austruy).

² 29, Place du Marché Saint-Honoré, Paris 1^{er}.

Les énergies pouvaient s'orienter dans la voie de Dieu, dans l'action pour le bien de la collectivité, dans l'entretien de sa famille enfin. Les profits recueillis de ces activités étaient légitimes, sous réserve de restrictions :

"L'origine du profit ne devait pas être entachée d'un caractère d'impureté ou d'illégalité, soit par la nature même des denrées ou produits, faisant l'objet d'une transaction, soit par la procédure de la transaction elle-même.

"L'usage du profit réalisé devait obéir à certaines prescriptions : interdiction de la thésaurisation, paiement obligatoire de l'impôt Zakat destiné à être réparti parmi les indigents, recommandation instante de la charité privée".

Les doctrines juridiques apparues dans les premiers siècles de l'Islam se figèrent assez vite dans un immobilisme encore constatable de nos jours chez les représentants de la pensée traditionnelle. La crainte de toute "innovation" ("bid'a") sauva la société de l'anarchie, mais en même temps stérilisa les possibilités d'action ; l'esprit d'initiative générateur de progrès était paralysé. La mentalité collective elle-même en fut affectée. La tendance contemplative née des doctrines mystiques, soufies, s'ajouta à cette sclérose. Une attitude passive, désignée sous le nom de "fatalisme" naquit dans la conscience populaire. L'homme fut rendu "parfaitement satisfait de son ignorance et de sa servitude spirituelle" (Mohammed Iqbal).

1° - Esprit d'entreprise. Du fait que l'on peut acquérir une fortune par des moyens licites et que l'organisation d'une société économiquement active est également bonne, un sain esprit d'entreprise est donc susceptible de se développer, en principe. En fait, de multiples restrictions juridiques ont limité l'activité commerciale et découragé l'initiative personnelle. Pour Ghazali, la "recherche du superflu" est une activité blâmable et certains métiers, sans utilité immédiate ou spirituelle pour la communauté, sont même déconseillés par lui. L'usure fut interdite et même toute forme de prêt à intérêt ("enrichissement sans cause"). Les activités purement bancaires furent donc confiées à des non-musulmans, des Juifs surtout. Mais le contrat d'association fut encouragé : le prêteur y participe aux bénéfices réalisés comme du reste aux risques de perte. Ainsi, une certaine circulation du capital fut favorisée sous la forme d'investissements privés. L'esprit de coopération trouvait là une application et certains juristes recommandèrent diverses formes d'association (société en commandite, métayage).

Il manquait néanmoins des qualités de ténacité, de persévérance, d'acharnement dans l'effort, traits de la mentalité occidentale. Cette tendance au "laisser-aller" trouva un support dans la prédication louant l'abandon à Dieu, dans une excessive "soumission" à la volonté divine, qui devint fatalisme et résignation devant les événements. Cette attitude d'âme est faite certes de dignité morale et d'endurance dans les épreuves, mais elle n'engendre pas d'effets créateurs pour l'ensemble de la société.

2° - Esprit de prévoyance. Ce même trait caractéristique de la psychologie religieuse musulmane a pu nuire à la formation de l'esprit de prévoyance. Mais un semblable enseignement d'abandon à Dieu loué dans les Évangiles n'a pourtant pas donné naissance à la même psychologie en Occident. D'où l'influence d'autres facteurs. Dans le Coran et la Sunna, on incite à l'économie. Cependant, l'enseignement classique des juristes insista sur l'obligation de ne pas thésauriser et sur le fait de ne pas chercher à acquérir davantage que ce qui était strictement nécessaire pour faire vivre sa famille.

"Le principe de la non-accumulation du capital et des biens, qui présente des avantages certains au point de vue de la circulation des richesses, a également pu nuire à la naissance de l'esprit d'épargne (alors que l'esprit d'économie et d'épargne propre à la société puritaine des XVIII^e et XIX^e siècles, et né de la Réforme), a favorisé la pratique de fructueux investissements".

3° - Goût de la recherche. L'esprit du Coran a, selon l'auteur, hautement contribué à l'apparition de cet esprit de recherche, basé sur l'observation minutieuse et patiente des faits concrets. Cela à cause de ses appels à la raison, à l'expérience, à la réflexion. "Allez chercher la science, fût-ce jusqu'en Chine" aurait dit le Prophète. Un véritable "esprit scientifique" se développa, dont l'Europe bénéficia plus tard. Une tournure d'esprit concrète et réaliste amena des découvertes, de nouvelles méthodes d'investigation et d'expérimentation, etc.

Toutefois, les penseurs et juristes eurent tendance à limiter le champ d'action de la science en fonction d'une hiérarchisation selon l'utilité. En tête, venaient les sciences religieuses (Coran, Hadiths, tradition pour les sources ; jurisprudence, connaissance de la nature humaine et connaissances métaphysiques pour l'application). Les sciences "corollaires" venaient ensuite (langue, grammaire), et enfin les sciences "non-légales". Parmi ces dernières, les unes étaient louables et d'obligation collective (médecine, arithmétique, parce que répondant à un besoin), les autres étaient de caractère surrogatoire, "utiles mais non nécessaires" (le développement supérieur des mathématiques, les sciences naturelles, etc.). La recherche pure était ainsi dévalorisée parce que non strictement utilitaire. En outre, il faut noter le discrédit porté contre certaines activités où l'on était en contact avec des matières estimées impures (le sang). D'où la désaffection du métier de chirurgien par exemple.

4° - Commerce. Il est largement loué et favorisé. Mais une réglementation très stricte fut établie pour garantir l'honnêteté des moyens employés et le salut du marchand. Les rouages du commerce en furent considérablement alourdis. Des règles précises concernaient l'objet du contrat (matières ou animaux impurs, non-utiles) et le procédé de transaction. A chaque fois, la question se pose de la licéité ou de l'illicéité, des interdits portant sur tels ou tels échanges. Des règles établissaient la distribution des richesses : elles tentaient, semble-t-il, d'apporter un remède aux abus du capitalisme. Des interdictions portaient sur les transactions commerciales, la hausse des prix, l'accaparement des denrées, les ententes entre producteurs pour faire monter les prix, etc. Ainsi naquit l'esprit des chartes corporatives des corps de métiers étudiés par L. Massignon : faire du bon travail, le vendre à juste prix. La primauté était donnée non pas à l'esprit de concurrence, mais au juste prix,

5° - Goût des pratiques religieuses. Celles-ci, selon notre auteur, ne doivent pas soustraire beaucoup de temps au travail, une seule prière (celle du "milieu de l'après-midi") s'insérant dans les heures normales de travail. Mais le jeûne du ramadan en ralentit certainement le rythme. "La pratique du ramadan, ajoute toutefois Ahmed Ajdari, n'entraîne en aucune façon le droit de cesser son travail ou l'accomplissement de ses obligations, et elle constitue une école indéniable de discipline personnelle et d'endurance physique propre à développer, chez l'individu, des facultés d'adaptation aux circonstances difficiles".

- B/ CONSOMMATION

Rien n'interdit au musulman de se créer dans ce monde une place heureuse et même confortable, pourvu qu'il ne perde pas de vue la primauté du spirituel sur le matériel et les limites fixées par Dieu. Le style de vie musulman n'est pas ascétique. Rien n'empêche d'acquérir des richesses et d'en jouir très largement. L'absence d'un certain esprit de prévoyance pousse même à dépenser le fruit du travail. Et il est facile de constater que les capitaux fuient vers les biens de consommation plutôt que vers les placements productifs.

1° - Place réservée aux désirs de l'homme. Si l'homme est autorisé à jouir des plaisirs de cette vie, c'est que ses désirs sont reconnus : l'acquisition des richesses est permise, le droit à la propriété est respecté, l'usage de tous les mets est permis sauf pour les deux interdictions bien connues. Pas de mortifications excessives, mais une juste mesure en tout. Le musulman moyen a "le sentiment de pouvoir légitimement poursuivre son salut spirituel tout en assurant, d'une façon saine et mesurée, la satisfaction de ses désirs".

2° - Esprit de nonchalance. Un manque de réalisme par rapport à la valeur du temps a été souvent noté. Cela entraîne du reste une diminution des facultés de concentration dans l'effort. Un certain enseignement religieux n'a fait que renforcer cette tendance. Insistance sur la patience-endurance ("sabr"), sentiment d'impuissance devant les décrets divins. D'où une certaine passivité à l'égard des conditions de vie qu'on ne songe pas à modifier. Cette attitude de "patience" ne manque pas de grandeur mais "elle constitue un frein à l'imagination créatrice et au désir d'améliorer les conditions d'existence". Les revendications ne font pas défaut mais elles se situent davantage sur le plan politique ou idéologique. En ce qui concerne les intérêts matériels quotidiens, la tendance est plutôt d'accepter son sort "sans trop se réjouir ni trop s'affliger" (Ghazali).

3° - Esprit de solidarité. Cet esprit est très puissant. Il découle du principe de l'unité du genre humain (Coran, 6,99 ; 2,213), de la notion d'égalité absolue entre les croyants, de la conscience enfin d'appartenir à une communauté fraternelle ayant le même idéal et un destin commun (Coran 9,71). La générosité envers les pauvres, est encouragée non seulement parce qu'indigents. Mais surtout parce que musulmans donc "frères". A cette charité privée s'ajoutait l'institution de la Zakat ou taxe proportionnelle d'obligation religieuse. Le produit en était réparti entre les indigents, les insolubles, les esclaves, les voyageurs isolés, les agents percepteurs de la taxe, les dépenses pour la guerre "sur le

sentier de Dieu". Grâce à cette "charité institutionnalisée", une part des richesses des classes aisées allait vers les déshérités. Notre auteur indique que sous le règne du Calife Omar, un véritable système de sécurité sociale fut instauré. L'indigent percevait une pension mensuelle compte tenu du minimum vital, des pensions étaient versées aux aveugles pauvres, aux malades chroniques, aux paralytiques, aux vieillards dépourvus de ressources, des allocations familiales étaient attribuées lors de la naissance de chaque enfant ; tout enfant trouvé, enfin, était pris en charge par l'État. Ces garanties engendrèrent néanmoins un certain parasitisme et affaiblirent le sens de la recherche d'un travail productif.

Une autre institution fut celle des biens Wakf (ou Habous) cédés à la collectivité d'une manière inaliénable par des particuliers. Leur produit ou leur revenu devait servir à des œuvres d'utilité publique.

4° - Nourriture. Mis à part le vin et le porc, et sous réserve que les animaux soient égorgés rituellement, tous les mets sont permis. Certaines sectes interdisent la langouste et certains fruits de mer. Notre auteur ajoute que les musulmans n'ont pas été préoccupés d'améliorer la qualité ou la variété ; ils auraient davantage recherché la satisfaction dans la quantité.

5° - Habillement. Les préceptes religieux recommandent une tenue modeste. L'uniformisation de l'habillement fut sans doute due au souci d'imitation de la pratique prophétique, ainsi, bien sûr, qu'aux recommandations formulées par les guides du peuple.

6° - Logement. Le souci de ne pas se distinguer des autres musulmans serait à l'origine de l'uniformisation de l'architecture extérieure, indépendamment des impératifs du climat. L'aménagement intérieur resta lui-même assez limité.

7° - Instruction. Depuis le début de l'Islam l'incitation à l'étude fut souvent affirmée. Cela devait favoriser l'intense développement des sciences durant l'Islam médiéval.

8° - États de santé, soins et services divers. L'Islam accorde une grande place à l'hygiène du corps puisqu'il est nécessaire de se purifier par l'eau avant chaque prière légale. L'usage est né de se rendre au hammam (bain) chaque vendredi matin, car l'ablution hebdomadaire pour la prière collective du vendredi serait gratifiée de mérites particuliers, selon un dit du Prophète.

"On peut noter au passage, dit notre auteur, qu'une certaine valeur d'exercice physique peut découler, pour l'organisme, de l'accomplissement des cinq prières quotidiennes (auxquelles la coutume ajoute d'autres prières non obligatoires mais recommandées), et qui toutes comportent un certain nombre de genuflexions et de prosternations".

Enfin l'obligation est rappelée de se soigner quand on est malade. "Celui qui a créé les maladies, dit Ghazali, a créé le remède et il n'est pas permis de s'exposer à un dommage quand on en a le remède". Conserver sa vie est un devoir primordial et il est permis de passer outre aux interdictions "sous contrainte de la nécessité" (par exemple de manger du porc plutôt que de mourir d'inanition).

- II - EFFETS DU MILIEU SOCIAL SUR LE COMPORTEMENT DES HOMMES

La structure de base de la société musulmane, dit l'auteur, est une structure familiale de type patriarcal, prenant sa source en partie dans la structure familiale pré-islamique. Le Coran en réglementa certaines dispositions.

- 1° Évolution familiale. La structure familiale et tribale se maintint à l'intérieur des villes. En Orient, "la ville n'émancipe pas l'individu". Celui-ci s'y trouvait limité par son rang familial. La femme, elle, était dans une totale sujétion. Avec l'évolution, les chefs de famille durent accorder plus de libertés aux membres de la famille. Des avantages nouveaux et des responsabilités furent répartis entre eux-ci. Les femmes prennent maintenant conscience des possibilités d'extension de leurs droits ; d'où parfois des sentiments de frustration et des attitudes de révolte. La désintégration de la famille est commencée et l'autorité de son chef menacée.

- 2° - Plusieurs paragraphes se rapportent à la tribu, au mode de vie nomade, aux conditions de vie du nomade et aux récentes tendances à l'implantation. Ils se réfèrent au Proche-Orient.

- 3° Urbanisation. Le mouvement d'urbanisation que connut l'Islam au Moyen Age ne donna pas naissance à un antagonisme de classes. Des différences de niveau de richesses se constatent, mais le postulat de l'égalité absolue entre les musulmans imprègne chaque membre de la communauté. La division de la société en clans familiaux continua par contre à se perpétuer dans les villes elles-mêmes. L'Islam n'a pas réussi à dissocier ces antagonismes de clans, les haines familiales ou tribales. De grandes familles de type féodal imposèrent leur manière de voir et régentèrent souvent l'administration. Quant aux corporations orientales, elles n'apparaissent en fait que comme "de simples associations d'éléments faibles et opprimés, dont la méfiance ouverte ou voilée à l'égard des autorités municipales ou centrales étaient un trait commun". Les artisans furent du reste pour cela, en Orient, les plus sensibles à la propagande politique.

Depuis la première guerre mondiale d'importants changements sont survenus dans le statut politique et social. La ville orientale est en transition. De nouvelles forces apparaissent dans la société.

- III - LA MOBILISATION DES FORCES EXISTANTES POUR UNE ACTION ECONOMIQUE

En dehors des facteurs naturels (géographie, climat, ethnies, etc), il est hors de doute, dit notre auteur, que "la religion islamique a influencé directement l'activité et le développement économique des populations du Moyen-Orient". Cela tient à ce que dans l'Islam le spirituel et le temporel ne sont pas différenciés. La loi religieuse réglementait tous les actes de l'homme sur tous les plans de son existence. Même si les musulmans n'avaient pas toujours une attitude conforme à ce qu'elle aurait dû être selon l'enseignement coranique, la mentalité de l'individu se modelait en général sur des principes religieux. Si bien que, jusqu'à nos jours, la vie économique et sociale se trouva profondément influencée par l'enseignement coranique et traditionnel.

Résumant en conclusion ce qu'il a exposé précédemment l'auteur rappelle entre autres choses le pouvoir extrêmement fécond du sentiment de solidarité à l'intérieur de la Communauté : il peut à lui seul justifier une action entreprise en vue de sauver cette communauté de la misère ; il peut donner une stimulation particulièrement élevée à la notion de travail. Correctement utilisé, ce sentiment peut s'avérer "un moyen fondamental de promouvoir la croissance économique en Islam".

Textes

ACQUERIR UNE "MENTALITE ECONOMIQUE"

Dans la revue Al-Fikr (Tunis), M. Filali traitait en décembre 1955 de la "mentalité économique". (Passages traduits par Michel Lelong dans IBLA, n° 73, 1^{er} trim. 1956, pp. 69-71).

L'auteur signale d'abord l'intérêt porté en Tunisie aux problèmes économiques et sociaux ainsi que les activités déployées dans ce domaine. Ceci est à placer, selon lui, "parmi les aspects les plus significatifs de la mentalité tunisienne au lendemain de la seconde guerre mondiale".

"... Je ne pense pas néanmoins, poursuit M. Filali, qu'il nous soit permis d'affirmer qu'il existe une mentalité économique et sociale dans les classes populaires tunisiennes ou, plus exactement, je ne pense pas que les classes populaires aient désormais acquis une connaissance à la fois précise et générale de ces objectifs, ou qu'il y ait, dans notre pays, une orientation bien déterminée en ce qui concerne nos problèmes actuels dans ce domaine, ni en ce qui concerne les solutions que nous voulons leur donner dans l'avenir.

...Tout cela, dans nos esprits, à nous tous, ne constitue que de vagues orientations et une tendance confuse qui n'a pas été approfondie par la réflexion, ni passée, au crible de l'analyse, ni soumise à l'épreuve du choix, pour qu'en soient bien déterminées les limites.

Nous ne dépassons pas le stade de la foi en la gravité des problèmes économiques et sociaux et en leur importance par rapport à notre présent, et sur tout à notre avenir.

Mais il ne faut pas que nous nous trompions : la première condition pour réussir, c'est l'humilité devant le réel et le rejet de toute vanité intellectuelle. Nous n'étions pas habitués, auparavant, à traiter ces problèmes, et il faut loyalement reconnaître que les juristes tunisiens (qui étaient les plus qualifiés pour s'y spécialiser) les ont négligés pendant longtemps : ils ne s'y sont pas consacrés et ils ne leur ont pas accordé toute la sollicitude qu'ils méritaient. Du reste, ils ne pouvaient pas faire autrement qu'ils n'ont fait, étant donné le contexte colonialiste qui paralysait toute notre vie.

Il faut loyalement reconnaître que la naissance de cette mentalité nouvelle ne vint pas des hommes de science, ni de titulaires de diplômes universitaires. Cette mentalité nouvelle vit le jour grâce à des hommes d'action et de combat tels que Mohamed Ali et Ferhat Hached, Dieu leur donna de réussir et il bénit leurs efforts.

Nous devons reconnaître qu'il y a en nous de graves lacunes dans ces deux branches (secteurs économique et social), et nous devons nous mettre, sérieusement, à une étude précise et solide, et à la recherche d'un vaste supplément de documentation, pour être capables d'inculquer ces connaissances aux fils de notre peuple, et de fournir à cette mentalité en voie de croissance, tout ce dont elle a besoin".



Extrait de *l'Afro-Asiatisme* de Malek Bennabi (Le Caire, Impr. Misr S. A. E. coll. Études sélectionnées n° 2, 1956, 348 p.). L'auteur, essayiste algérien, est bien connu pour son ouvrage *Vocation de l'Islam* (Paris, Le Seuil, 1954). Une longue analyse critique de l'Afro-Asiatisme a été donnée dans les *Documents Nord-Africains* (ESNA, 6, rue Barye, Paris 17e), n° 342-343 du 10-17/3/1959, 22 p.

(Pages 180-181 et 194 de l'ouvrage).

"L'ère du déterminisme économique a commencé pour l'homme afro-asiatique avec l'ère coloniale. Et sa libération politique ne l'a pas en général arraché à son aliénation économique. Le problème est d'abord d'ordre psychologique. L'économique n'a pas pris dans la conscience du monde afro-asiatique le développement qu'il a pris en Occident dans la conscience et dans la vie de l'homme civilisé. Depuis des siècles déjà, l'économie était, en effet, devenue en Occident une base fondamentale de la vie sociale, une norme essentielle de son organisation. En Orient elle demeurait par contre au stade d'économie naturelle, non organisée, si bien que la seule thèse où les facteurs économiques aient été associés à l'histoire - la thèse d'Ibn Khaldoun - est demeurée lettre morte dans la culture musulmane jusqu'à la fin du siècle dernier. La société orientale n'était pas appelée par ses nécessités internes à fonder comme la société occidentale une doctrine économique tel le capitalisme ou le communisme.

Elle n'y était pas appelée en raison d'une psychologie particulière nouée depuis des siècles sur un idéal de renoncement. Une doctrine économique s'inspirant d'un tel idéal et issue de lui ne peut évidemment exprimer avec la même précision scientifique ni la notion du "profit" propre à la doctrine capitaliste, à la doctrine capitaliste, ni la notion de besoin propre à la doctrine marxiste. Un autre élément de même nature psychologique et dont il faut tenir compte également dans cette incompatibilité c'est la notion de temps si fondamentale dans la taylorisation des activités du monde moderne où elle domine toute la conception de la productivité.

...A des variantes près, les pays afro-asiatiques sont à ce stade de l'évolution économique que les pays occidentaux avaient définitivement franchie en s'engageant dans l'ère industrielle il y a environ un siècle. Mais depuis un siècle, les conditions de cette évolution se sont transformées sous l'effet de certains facteurs psychologiques et techniques".

A la fin de ce chapitre sur les principes d'efficacité d'une économie afro-asiatique (pp. 145-206), l'auteur souhaite que les peuples afro-asiatiques forment leur conscience économique et en comprennent la valeur historique dans le monde actuel, en tant qu'élément de progrès et de paix...



S. M. A. Comprendre
20, rue du Printemps
PARIS
C. C. P. : 15 263 74